



A partir de 1857, la compagnie des chemins de fer d'Orléans termine les dernières transactions foncières d'acquisitions de terrains de la dernière tranche du tracé au près des différents propriétaires. Sur nos trois communes, Laigné, Saint- Gervais et Moncé-en-Belin, **trente huit propriétaires** ont été visités individuellement, **dont une vingtaine sur Moncé en Belin**. Après accord, les estimations d'achat sont très variables, aussi bien au sein d'une même commune et entre communes, suivant la nature du sol et son classement. Il existe différents classements : bois, bruyère, emplacement bâtiment, jardin, mare, patis, pré, sapin et terre.

Classement et prix	Laigné en Belin 5 ha 92 ca 21 ca	Saint Gervais en Belin 5 ha 99 a 68 ca	Moncé en Belin 10 ha 06 a 60 ca
Bois	30 F/are	25 F/ are	18 à 27 F/ are
Bruyère			10 F/1ha 11a 93 ca
Emplacement bâti.		80 F/ are	
Jardin	60 F/are	80 F/ are	40 à 50 F/ are
Mare			34 F/ are
Patis*	40 F/ are	28 à 32F/are	
Pré	40 à 50 F/ are		22à 24 F/ are
Sapin			10 à 12 F
Terre **	30 à 54 F/ are	40 à 60 F/ are	17 à 32 F/ are

\*patis : lande en friches, verger en friches. \*\* terre: terrain labourable mis en valeur en culture.  
1 F de 1850 est égale à 2,50 €

Sur la commune de Moncé-en-Belin, deux propriétaires sur seize ont eu leurs estimations surévaluées: les terres en sapins estimés 60 F/ are contre 10 à 12 F et les prés 60 F/ are contre 22 à 24 F.

A ces estimations, différentes indemnités viennent s'ajouter. Citons intégralement quelques exemples d'indemnité notés sur les relevés d'acquisitions dans les trois communes.

#### **Laigné-en-Belin :**

Indemnité de morcellement, gêne d'exploitation, séparation des bâtiments de la mare ou l'on fait rouir le chanvre, allongement de parcours et chemin à faire, indemnités aux fermiers.

Indemnité pour dépréciation de la partie restante et du bâtiment par suite du chemin de fer.

Indemnité pour morcellement, allongement de parcours, arbres, **déclôture**, dépréciation de bâtiments et autres dommages.

#### **Saint-Gervais-en-Belin :**

Indemnité pour allongement de parcours, dépréciation, dégâts divers et arbres (46 % de l'acquisition).

Des annotations ont été faites sur les états descriptifs, principalement sur ceux de la commune de Saint Gervais en Belin qui nous informe du projet de future

## Gare :

Le vendeur s'engage à céder à la compagnie au prix ci-dessus tout le terrain de la dite parcelle qui pourrait être nécessaire pour l'établissement d'une station. Le vendeur s'oblige à céder à la compagnie sur la même parcelle une superficie de 32ca qui pourrait être nécessaire pour l'emplacement d'une station.

## Moncé-en-Belin :

Indemnité pour sectionnement, gêne d'exploitation, arbres abattus, indemnités aux fermiers et allongement de parcours.

Indemnité et morcellement, suppression de passage, allongement de parcours et 110 arbres fruitiers abattus.

Indemnité de 56,50 F pour deux pommiers.

A cela viennent s'ajouter des intérêts dont les taux sont variables et inexplicables ( de 1,32 % à 19,94 %).

## Récapitulatif général :

	surface	montant	indemnités	Total commune	intérêts	Total général
Laigné	5ha 92a 21ca	25027,70	13353,62	38381,31	1439,30	39820,62
St Gervais	5ha 99a 29ca	29061,32	9502,56	38563,88	2261,09	40824,97
Moncé	10ha06a60ca	26135,50	23142,90	49278,40	1799,67	51078,07
TOTAL	21ha98a29ca	80224,34	45998,78	126223,60	5500,06	131723,66

Sur les 38 propriétaires concernés, un seul a été exproprié. A t-il eu raison de refuser la première offre ? Le prix payé par la compagnie lui donne raison. En effet, son terrain lui a été payé 115F/are soit près du double payé en moyenne. La première circulation d'un train sur l'ensemble du parcours a eu lieu le 29 juin 1858. Mais il faudra attendre l'avis favorable de la commission ministérielle du 6 juillet pour que cette ligne soit considérée bonne pour son exploitation. La compagnie des chemins de fer d'Orléans l'ouvre au transport de la gare de Tours à la gare du Mans le 19 juillet 1858. Cette ligne a été doublée en 1916 du Mans à Arnage lors de la construction de la gare de triage. Ce doublement de voie à été continué en octobre **1939 d'Arnage à Aubigné Racan**. Dernier tronçon restant à une voie entre Tours et Le Mans.



Aubigné Racan

( source d'étude : Archives départementales de la SNCF)

Arnage